

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC****Séance du 15 novembre 2023****NOMBRE DES MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois et le 15 novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 09 novembre 2023

Présents : Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Fanny MERCIER, Carla DE OLIVEIRA, Johann MOREAU, Karine RONCIN, Vanessa CORBINEAU, Arnaud TROUSSELIER, Luc GARITEY

Excusés : M. Mathieu SAUVAGE et Mme Evelyne PICHON

- M. Mathieu SAUVAGE a donné pouvoir à M. Bernard TERRADE

Monsieur Michel VALLADE a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération n°2023_11_01
DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECENSEMENT DE LA POPULATION :
DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR ET CRÉATION DE DEUX POSTES
D'AGENT RECENSEUR**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création de 2 postes d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Chaque **agent recenseur** percevra la somme de 2000 € bruts pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2024. Cette rémunération comprendra les deux journées de formation, la tournée de reconnaissance et les opérations de recensement.
- **DECIDE** de désigner comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Madame Pauline CORMENIER et qui aura comme appui : Madame Elodie MARFA-ANGLADA.
- **AUTORISE** le Maire à procéder au recrutement des 2 agents recenseurs

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0**FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**Le Maire,
Bernard TERRADE